

# les ateliers

## de Toulouse aire urbaine

Observatoire partenarial environnement

mars 2011

## Eau et urbanisme, un pont entre deux rives

Au sein de l'aire urbaine toulousaine, le réseau hydrographique a un caractère particulièrement structurant, concentrant dans une forte proportion l'accueil de population et d'activités économiques. Il peut constituer à la fois un cadre de vie harmonieux par la qualité des paysages et des milieux naturels, et un réservoir de biodiversité de grand intérêt. Cependant, malgré ses potentialités, le réseau hydrographique et les ressources en eau peuvent être menacés :

- déficit structurel des étiages générant des tensions entre préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages économiques,
- consommation d'espace par les activités anthropiques (notamment l'étalement urbain autour des villes) engendrant une pression sur les milieux naturels et pouvant exposer ou sur-exposer la population à des risques d'inondation.

Les projets d'urbanisme, devant désormais être conduits dans une logique de développement durable (lois Grenelle obligent), se doivent d'être soucieux de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cette nouvelle approche nécessite un rapprochement entre les acteurs de l'eau et ceux de l'urbanisme. L'objectif est véritablement de rompre le cloisonnement existant, ou tout du moins le parallélisme des formes, pour créer une vraie synergie et des ponts entre les politiques de l'eau et de l'urbanisme.

Il s'agit bien là de privilégier un développement maîtrisé du territoire qui intègre la préservation de l'eau tout en exploitant ses potentialités : « *Préserver pour développer, développer en préservant* ».

### SOMMAIRE

Un rapprochement entre les acteurs de l'eau et de l'urbanisme	2
Quelle intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme ?	4
Vers plus d'échanges entre les acteurs du territoire	8

Atelier du 14 décembre 2010  
à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

# UN RAPPROCHEMENT ENTRE ACTEURS DE L'EAU ET DE L'URBANISME

## Un atelier eau et urbanisme pour consolider ces nouveaux liens

A travers cet atelier **Dominique Py, Présidente de l'observatoire partenarial environnement**, propose d'entreprendre un travail critique, de produire de nouveaux modes de pensées, de générer de nouvelles façons de faire, et de nourrir les modes de gouvernance et les politiques architecturales et urbaines. C'est un lieu de débat ouvert, où toute question est bonne à poser et à partager. Co-construit en partenariat avec l'agence de l'eau Adour Garonne sur la double entrée eau et urbanisme, cette rencontre n'a pas vocation à apporter toutes les réponses aux problèmes posés ou d'aboutir à un consensus : « tout reste encore à construire, à consolider de façon partagée... ». Les interventions et les débats qui se sont instaurés ont permis d'apporter quelques éléments de compréhension, d'amorce de solution aux questions suivantes :

- Quelle synergie entre les acteurs et l'eau et ceux de l'urbanisme ?
- Quelle articulation entre les documents de planification en matière d'eau et ceux de l'urbanisme ?
- Quels outils pour concilier les démarches ?
- Quelles méthodes pour mieux intégrer l'eau dans les projets opérationnels d'aménagement du territoire ?

Atelier « Eau et Urbanisme », 14 décembre 2010



Source : auat

Marc Abadie, Directeur général de l'AEAG et Claude Raynal, Président de l'auat, lors de la signature de l'accord de partenariat 2010-2012, le 29 janvier 2010.



Source : AEAG

## L'eau et l'urbanisme, le temps de la réconciliation

L'urbanisation des villes et l'eau ont toujours entretenu des relations complexes. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la régression des pratiques économiques et sociales directement liées à l'eau a conduit à ignorer les fleuves, rivières et canaux. Aujourd'hui certaines villes se réconcilient avec leurs rivières. Ce mouvement s'inscrit également dans une évolution générale de la politique de l'eau qui intègre depuis quelques années de nouvelles préoccupations.

Face à ces nouvelles considérations, c'est dans une réflexion beaucoup plus générale que **Marc Abadie, Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne**, souhaite s'orienter. Il s'agit en effet « d'imaginer l'eau et le fleuve autrement que cachés derrière des digues, de réconcilier l'eau et l'urbanisme en se ré-interrogeant sur la place de l'eau dans la ville de façon durable et partagée avec tous les acteurs du territoire (pari de ville, éco-quartiers, démarches développement durable, ...) ». Les acteurs de l'eau doivent apprendre à travailler avec de nouveaux partenaires qui traitent de problématiques plus larges.

Dans ce contexte, un nouveau dialogue s'affirme entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme. Les initiatives évoquées par **Marc Abadie et Claude Raynal, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine** l'illustrent parfaitement : la publication du guide méthodologique « L'eau dans les documents

d'urbanisme », l'organisation du colloque « Eau et urbanisme : un mariage de raison » en octobre 2010 à Bayonne, et les partenariats récents avec chacune de trois agences d'urbanisme présentes dans les grands pôles urbains du bassin Adour Garonne (Bayonne, Bordeaux et Toulouse).

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité de ces actions et participe à ce nouveau dialogue. Plusieurs réflexions engagées par les collectivités tendent aussi vers ces nouvelles pratiques (Grand Projet Axe Garonne, Fabrique urbaine toulousaine « Toulouse Ville d'eau » du Grand Toulouse, projet « Confluence Garonne-Ariège » où sont impliquées les trois grandes intercommunalités toulousaines).

Hormis ces projets, les documents de planification de l'urbanisme se doivent également de favoriser la prise en compte de la ressource, en étant compatibles avec les documents de planification de l'eau. Pour **Claude Raynal**, « les documents de planification sont de formidables endroits pour croiser les politiques publiques de l'eau et de l'urbanisme ». Et l'intérêt d'une structure comme le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de l'InterSCoT pour faire passer les politiques publiques et impulser la mise en place de bonnes pratiques est alors rappelé.



## Des objectifs à tenir au niveau européen et une obligation de résultats inscrits au SDAGE Adour-Garonne 2010-2015

Dans le contexte de très forte attractivité que connaît l'aire urbaine toulousaine actuellement, l'implantation de nouvelles habitations et l'étalement urbain, essentiellement regroupés autour des réseaux hydrographiques, génèrent des impacts importants sur l'eau et les milieux aquatiques d'un point de vue quantitatif et qualitatif (alimentation en eau potable, rejets d'eaux usées collectifs ou non...), et des problèmes de coexistence des différents usages (changements d'affectation des sols en secteur périurbain...).

Auparavant les liens entre les politiques de l'eau et de l'urbanisme se limitaient souvent à

des approches ponctuelles, thématiques et très sectorielles. Aujourd'hui, l'objectif est de travailler le plus en amont possible pour échanger sur les points de vue des différents acteurs et arriver à des projets plus transversaux et mieux aboutis. Le législateur a ainsi travaillé à rendre les liens entre l'eau et l'urbanisme plus apparents.

Parmi les six grandes orientations du SDAGE 2010-2015 présentées par Franck SOLACROUP, adjoint au directeur de la délégation régionale de l'agence de l'eau et chef du service espace rural, l'orientation F concerne pour la première fois la problématique

de l'aménagement du territoire et fixe les liens à faire entre les politiques de l'eau et l'urbanisme. Pour y répondre, les trois objectifs stratégiques recherchés passent notamment par le partage de la connaissance (compréhension, échanges, création d'une culture commune, information, formation...), l'intégration des enjeux dans les documents d'urbanisme (prise en compte le plus en amont possible de l'existence de différents milieux et des différents zonages...), et l'analyse de la faisabilité économique du projet en amont des projets (coûts liés notamment à l'installation des réseaux d'assainissement et d'eau potable).



Confluence Garonne - Ariège



Source : SMEAG 2011

*Les documents relevant du Code de l'urbanisme ne sont pas des outils destinés à intégrer des prescriptions dans le domaine de l'eau. « Il ne s'agit pas de faire des documents d'urbanisme ce qu'ils ne sont pas, ou de construire des mini-SAGE » : Les règles inscrites dans les documents d'urbanisme ne doivent pas être contraires aux objectifs du SAGE ou SDAGE.*

# QUELLE INTÉGRATION DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

## « L'eau dans les documents d'urbanisme » un guide pour concilier les démarches d'urbanisme et les questions liées à l'eau



Préconisé par le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, ce guide méthodologique est gratuitement mis à disposition des acteurs concernés sur demande auprès de l'agence ou téléchargeable sur son site Internet.

Pour répondre à l'évolution de la récente réglementation, l'agence de l'eau Adour-Garonne a publié en 2010 un guide méthodologique intitulé « L'eau dans les documents d'urbanisme ». Jean-Yves Boga, expert gestion territoriale à l'agence de l'eau Adour-Garonne, en charge de la réalisation de ce document, explique que ce dernier, élaboré de façon collective au sein d'un comité de pilotage volontairement très large, vise pour l'essentiel au décloisonnement des services, au renforcement des synergies entre les acteurs et cherche à apporter une culture commune dans le domaine de l'eau auprès des acteurs de

l'urbanisme. Il s'agit aussi à travers ce guide d'apporter aux différents acteurs quelques éléments de réponses techniques et réglementaires sur l'eau (eau potable, assainissement, eaux pluviales, inondations...) sous forme d'un mémento présentant des pistes de réflexion et des fiches de cas (InterSCoT de l'aire toulousaine, PLU de la CUB, Ecoquartier du Séquestre...). Pour illustrer cette nouvelle synergie, Jean-Yves Boga rappelle que de nouveaux liens ont récemment été créés pour développer un véritable réseau avec les acteurs de l'urbanisme, comme les agences d'urbanisme ou les services urbanisme des Directions

Départementales des Territoires. Des outils de veille technique et d'échanges d'expériences, des formations et stages sur l'eau et l'urbanisme sont également mis en place (CNFPT, CVRH).

Le porté à connaissance de l'Etat et plus particulièrement la rédaction de la note d'enjeux, la constitution du document de planification et la phase de contrôle de légalité sont les trois moments clés essentiels présentés par Jean-Yves Boga et développés dans le guide, pour une prise en compte effective des problématiques liées à l'eau dans les documents d'urbanisme.

## Des projets engagés et des visions stratégiques de l'eau à l'échelle supra communale : l'exemple de l'InterSCoT et du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine arrêté le 9 juillet 2010

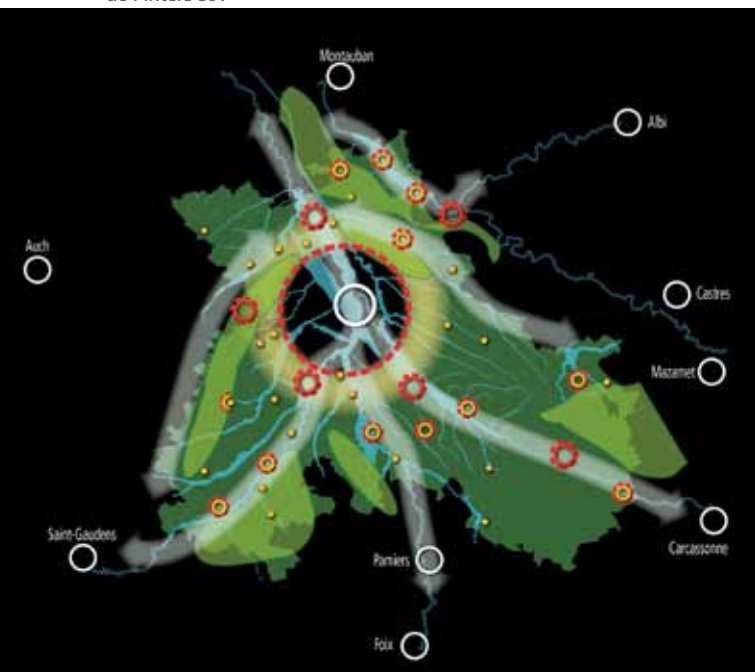
Comme le rappelle Geneviève Bretagne du service Ecologie des Territoires à l'auat, les problématiques liées à l'eau sont abordées depuis le début dans la réflexion territoriale menée à

l'échelle de l'InterSCoT et de chacun des quatre SCoT impliqués. La réflexion menée à l'échelle du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine a ainsi permis de décliner les principes fondamentaux collectivement affichés et d'affirmer les différentes valeurs de l'élément eau dans le projet de territoire.

Inscrites dans le premier chapitre « Maîtriser » du DOG du SCoT, plusieurs prescriptions et recommandations en lien avec l'élément « eau », s'affirment désormais pour tout projet d'aménagement : la préservation des espaces verts et bleus et des continuités s'appuyant sur le réseau hydrographique, la mise en valeur

des paysages de cours d'eau, la construction d'un maillage vert et bleu, réintroduisant la notion de proximité des espaces de nature sur les territoires urbains et non-urbains, la construction complémentaire à ce maillage du projet de couronne verte... mais aussi la préservation et l'économie de la ressource en eau potable et assainissement dans les projets, les conditions posées au développement urbain au regard des capacités observées, la protection des captages destinés à l'eau potable, la prévention des risques contre les inondations...

Carte extraite du document « Vision Stratégique de l'InterSCoT »





## La couronne verte du SCoT : un concept de projet vert et bleu s'appuyant sur le réseau hydrographique pour interpénétrer le territoire

« L'environnement n'est plus à envisager comme une contrainte, mais représente un réel facteur d'innovation dans la gestion durable des territoires ». Parmi les espaces à préserver, les espaces agricoles et naturels situés aux pourtours de la ville intense doivent faire l'objet d'une considération particulière, car fragilisés et soumis à de fortes pressions urbaines. Le concept de couronne verte, inscrit dans le projet territorial porté par l'InterSCoT et chacun des quatre SCoT, a été imaginé pour enrayer et anticiper le phénomène de spéculation foncière observé localement, à travers un projet environnemental de territoire. Souvent critiqué, jugé trop nébuleux, ce concept tend actuellement à évoluer vers la notion de projet, visant à la construction collective et cohérente d'un dispositif de gestion intégrée des espaces agricoles, naturels et forestiers. Cette couronne sera essentiellement destinée au développement de projets de grande nature et/ou agricoles et devra garder un caractère majoritairement non urbanisé, sans exclure pour autant des projets urbains mesurés. Souhaitée innovante, elle participera aussi au renforcement de l'image et à l'attractivité du territoire, tout en procurant les outils pour une sensibilisation de la population urbaine aux problématiques environnementales.

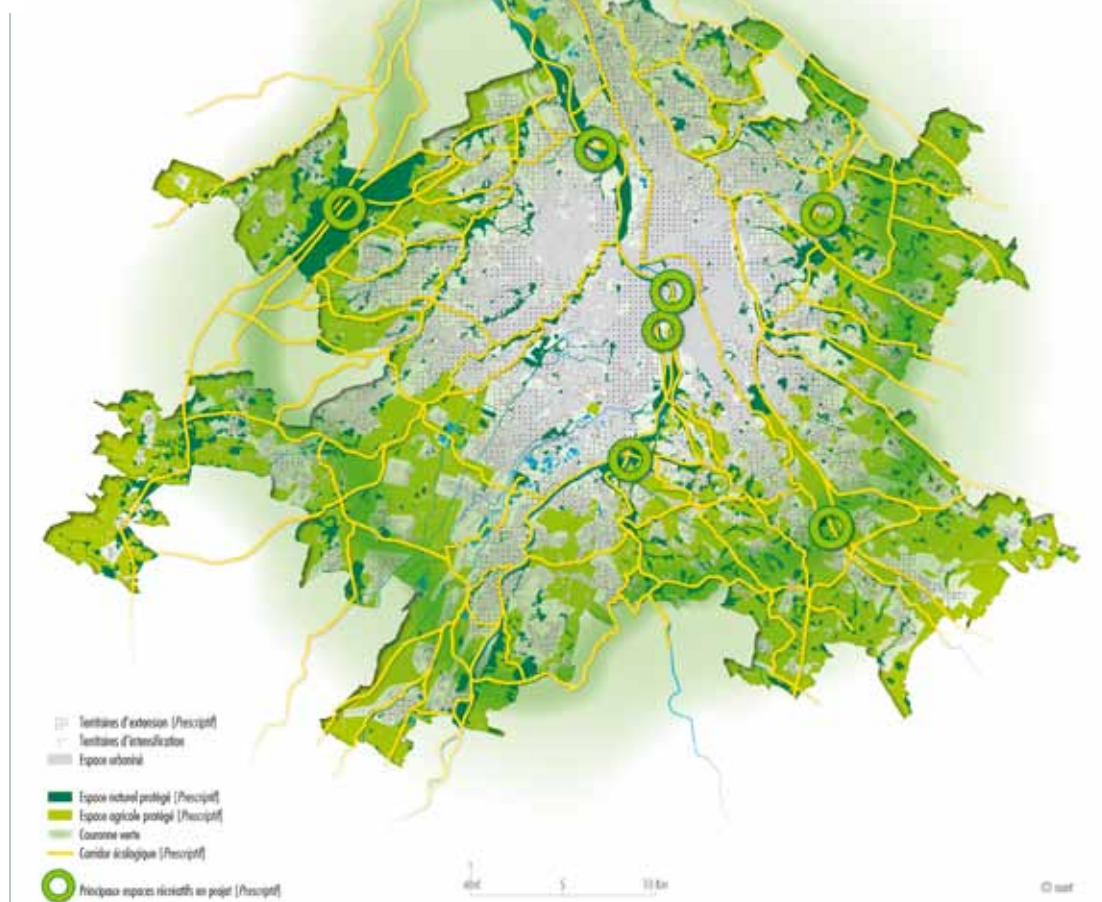
Pour certains élus, comme pour le CAUE 31, l'idée « d'archipel vert et bleu » devra s'appuyer largement sur la trame verte et bleue. Plus qu'une ceinture, et au-delà du terme et de la symbolique,

peut-être trop « cerclée », cette couronne verte est vue pour beaucoup comme un support de projet à ouvrir sur le reste du territoire. L'interpénétration du maillage vert et bleu sur le territoire, et plus particulièrement sur les espaces urbanisés, s'appuyant sur le chevelu hydrographique pour innerver tout l'espace, est jugée nécessaire par tous.

La question de la coexistence et de la préservation des différentes fonctions portées par ces espaces (sociales, économiques, environnementales) est particulièrement importante dans ces nouveaux projets.

Les exercices d'application menés dans le cadre du projet de coopération européen Naturba, sont présentés par l'APUMP comme une mise en pratique directe des projets sur la couronne verte. Les trois projets pilotes, cœur Sicoval, Confluence Garonne-Ariège et Garonne aval, sont en effet construits sur la valorisation des espaces naturels et agricoles, dans un contexte d'agglomération en forte croissance et soumis aux évolutions du climat du Sud de l'Europe.

SCoT de la Grande agglomération toulousaine, carte des cohérences environnementales (SCoT arrêté le 9 juillet 2010)





Gravière Fargaras à Fenouillet



Source : auat

Gravière Sibadios à Fenouillet



Source : auat

## Quelle valorisation des gravières ?

Zone importante de consommation de granulats, l'agglomération toulousaine englobe aujourd'hui un nombre important de gravières, mais qui ne sont pour la majorité plus en activité. Cette industrie a bouleversé de façon irréversible le paysage, les écosystèmes et les agrosystèmes en place. Des plans d'eau sont apparus avec la mise à l'air libre de la nappe alluviale, située à faible profondeur, et les remblais de certains plans d'eau ont profondément modifié la nature des sols. La question de la réhabilitation de ces anciennes gravières, du devenir des sites après exploitation et de l'utilisation de cette ressource est posée à plusieurs reprises. La diversité des sites pouvant être regroupés sous le terme de gravières rend le travail d'autant plus difficile. Si depuis 1994, les carrières se doivent de remettre en état les sites après exploitation par arrêtés préfectoraux, il n'en reste pas moins de nombreux sites abandonnés en l'état, dits

« sites orphelins » et une gestion « excavation par excavation » du territoire, engendrant un morcellement de l'espace. La réglementation actuelle ne prévoit aucun dispositif de réhabilitation de ces sites souvent laissés à la charge des collectivités. L'agence de l'eau intervient prioritairement sur les espaces naturels, mais ne dispose pas de compétences ou de budgets spécifiques pour la réhabilitation de ces espaces dits « artificiels ». Plus qu'une approche ponctuelle au cas par cas des différents sites, Franck Solacroup estime qu'il est nécessaire de travailler sur un projet d'ensemble à l'échelle de la trame verte et bleue et d'évaluer de façon cohérente sur l'ensemble du territoire les actions à mener. Il convient d'associer les services déconcentrés de l'Etat sur ces questions. Le schéma de valorisation des gravières du Grand Toulouse constitue dans ce contexte une base de réflexion aux actions à mener sur ces espaces.



### **Regards vers l'extérieur : des démarches et outils abordés en atelier...**

*Des interventions d'élus et de techniciens sur l'état de leurs pratiques ont permis d'éclairer l'assistance sur les bons usages et outils à dispositions, afin de mettre en œuvre des modes opératoires performants au service d'objectifs partagés :*

- **la démarche Agenda 21 et la Charte qualité habitat du Sicoval**, par Pierre-Jean Arpin, pour une mise en œuvre des politiques publiques liées à l'eau,
- **le projet d'acquisition des zones humides à Clermont-le-Fort** (appel à projet et plan de gestion partenarial avec l'aeag) par Rémy Dutard du Sicoval,
- **le projet de bassin d'orage et parc d'agrément de Rabaudy à Castanet-Tolosan**, par Guy Rieunau, adjoint au maire à l'urbanisme,
- **le projet d'éco-quartier Vidailhan à Balma Gramont**, par Céline Gislard de la Setomip, Grégory Cassoret du Grand Toulouse et Raphael Turrens du cabinet d'urbanisme Mutabilis paysage.

*Toutes les présentations et documents publiés sont téléchargeables sur le site Extranet de l'auat, Rubriques : Espace membres > Observatoires partenariaux > Observatoire environnement : <http://www.auat-toulouse.org/spip.php?rubrique10061>*

*Les projets exposés sont également présentés dans la publication Perspectives Villes « Eau et urbanisme, un pont entre deux rives » (Observatoire partenarial Environnement, publication 2010), téléchargeable sur le site Internet de l'auat.*

### **Quelques outils abordés en atelier pour préserver la ressource en eau ...**

- mise en place de formations auprès des agriculteurs par la Chambre d'Agriculture pour une utilisation plus rationnelle ou alternative des produits phytosanitaires,
- mise en place de guide et de certificat de type Certifio 2018, à destination des utilisateurs de produits phytosanitaires à usages professionnels,
- affectation des sols et définition de règles d'utilisation des sols dans les PLU,
- mise en place de zones tampons en limite de parcelles agricoles ou sur les espaces publics,
- réimplantation de haies par les collectivités,
- mise en place de plantes adaptées peu consommatrice d'eau sur les espaces publics,
- valorisation de l'eau pluviale en éléments paysagers, espaces publics et de loisirs,
- ...

# VERS PLUS D'ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE...

Cette rencontre a permis d'apporter plusieurs éléments de réponses aux problèmes posés de façon partagée et en a aussi soulevé d'autres... L'imbrication et les synergies observées entre les outils et documents de planification de l'eau et de l'urbanisme tels que les SCoT, PLU, SAGE et SDAGE ont confirmé l'intérêt du rapprochement entre les acteurs. De nouvelles démarches ont également éclairé les décideurs sur le bon usage des procédures et ont permis d'alimenter la boîte à outils commune.

Madame Py précise toutefois qu'il ne s'agit pas de constituer des enclaves vouées à la simple préservation des milieux aquatiques et de la ressource, mais bien de replacer l'eau au cœur de la ville. « Tout reste encore à construire, à consolider de façon partagée » avec tous les acteurs et utilisateurs de la ressource en eau. C'est aujourd'hui tout l'enjeu de l'observatoire partenarial environnement de poursuivre ces échanges.



## Pour en savoir plus...

- Perspectives Villes Toulouse aire urbaine - Eau et urbanisme, un pont entre deux rives, publication 2010, Observatoire partenarial Environnement, auat (téléchargeable sur le site Internet de l'auat, rubrique Publications > Environnement : <http://www.auat-toulouse.org>)
- Guide méthodologique « l'eau dans les documents d'urbanisme », 2010, Agence de l'eau Adour Garonne (téléchargeable sur le site Internet de l'aeag : <http://www.eau-adour-garonne.fr> ou gratuitement mis à disposition sur demande auprès du département communication de l'Agence : [christine.dugrenier@eau-adour-garonne.fr](mailto:christine.dugrenier@eau-adour-garonne.fr))
- Schéma de Cohérence Territoriale et Développement Durable, un avenir pour les territoires, novembre 2010, Plateforme Régionale Territoire et Développement Durable (téléchargeable sur le Site Internet Territoire durable, Rubriques : Outils et méthodes > Urbanisme et aménagement > SCoT et Développement Durable : <http://www.territoires-durables.fr>)
- Guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue, SCoT et Biodiversité en Midi Pyrénées, juin 2010, DREAL Midi Pyrénées (téléchargeable sur le site Internet de la DREAL, Rubriques : Patrimoine naturel > Trame verte et bleue : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>)

## Glossaire

AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne  
AUAT : Agence d'urbanisme de l'Agglomération Toulousaine  
APUMP : Association des professionnels de l'urbanisme Midi-Pyrénées  
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement  
CUB : Communauté Urbaine de Bordeaux  
CVRH : Centre de Valorisation des Ressources Humaines  
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
DOG : Document d'Orientations Générales  
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
SAGE : Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

## Les ateliers de Toulouse aire urbaine

Séances de travail sur les pratiques urbaines, les ateliers de Toulouse aire urbaine ont pour objectif d'étudier les manières de faire dans d'autres agglomérations, afin de s'en inspirer pour améliorer nos pratiques locales. Ils visent à rassembler élus et professionnels des différents métiers de la ville : constructeurs, représentants des milieux économiques, urbanistes, universitaires et traitent des sujets qui font la ville : l'habitat, les transports, l'environnement, l'économie, le commerce, l'immobilier d'entreprises...